

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'opinion d'un Rhénan germanophile sur le problème franco-allemand : France et Allemagne devraient s'entendre. — La question rhénane : pas de séparatisme politique, mais collaboration économique franco-rhénane. — La politique franco-belge de l'occupation connaît un succès complet : vers la fin de l'occupation militaire et un contrôle purément économique. — A propos des élections britanniques : la gravité du chômage, ses causes profondes et les remèdes impartiaux.

M. Henri Bidou a publié, l'autre jour, dans le Figaro, le compte rendu d'un entretien qu'il avait eu avec M. Adenauer.

Les sentiments de M. Adenauer méritent qu'on les connaisse. D'abord, ils sont le fait d'un témoin autorisé, puisqu'il s'agit du bourgmestre de Cologne, une ville de 700.000 habitants. Et puis, le nom de M. Adenauer est souvent prononcé : il est attaché essentiellement à ce qu'on pourrait appeler le séparatisme rhénan autonome, c'est-à-dire adhérent au Reich. Enfin, n'a-t-il pas été cité comme successeur possible de Stresemann au moment de la chute de celui-ci ?

Bref, l'opinion de ce Rhénan germanophile n'est nullement négligeable.

Quant à la conduite de l'Allemagne, M. Adenauer la juge ainsi ; nous citons notre confrère :

« M. Adenauer a d'ailleurs commenté par sa condamnation sur la politique passée de l'Allemagne. Il reconnaît que cette politique aurait pu faire douter soit de la bonne foi, soit du bon sens du gouvernement. Il met ces torts sur le compte de l'expérience du pays, qui a passé trop brusquement du régime de vote restreint à la démocratie complète. Il n'y a eu ni transitions ménagées, ni éducation. La conséquence est que l'Allemagne n'est pas mûre pour la vie politique : *politisch Unreif*. Ainsi s'expliquent ses fautes. »

Maintenant, comment le bourgmestre de Cologne conçoit-il la solution du problème franco-allemand ?

Sur ce point encore, sa thèse mérite qu'on s'y arrête :

« Il posa d'abord en principe que l'entente avec la France était nécessaire ; qu'il en était convaincu depuis des années ; que tout ce qui avait du sens en Allemagne pensait ainsi. Il nia formellement, énergiquement, les idées de revanche et les préparatifs secrets. Il assura que l'agitation des Allemands nationaux, des socialistes nationaux, des Bavarois, n'était que les mouvements de fièvre d'un homme malade, et disparaîtrait avec la maladie. »

En France, l'opinion souhaiterait pouvoir accueillir avec confiance de telles déclarations. Oui, nous voudrions pouvoir croire que toute l'agitation nationaliste, pangermaniste, « revancharde » est en surface.

Malheureusement, des affirmations ne suffisent pas pour convaincre.

Néanmoins, nous devons d'autant plus les enregistrer qu'elles ne sont pas isolées. Or, c'est un fait qu'à l'heure actuelle, le nombre des Allemands qui préconisent une entente avec la France ne cesse de croître.

Symptômes des temps, certes ! Mais à rétenir pourtant, en attendant qu'ils se précisent !

Au sujet du problème rhénan, les sentiments de M. Adenauer sont non moins caractéristiques.

Pour les apprécier comme il convient, n'oublions pas que le maire de Cologne est le protagoniste d'une République Rhénane subsistant dans le cadre du Reich.

Le problème rhénan peut être envisagé à deux points de vue : Français et Allemand.

Au point de vue d'un homme d'Etat français, déclare M. Adenauer, je ne crois pas que la séparation absolue, l'Etat-tampon, soit désirable ; en effet, un tel Etat n'aurait aucune influence sur la politique générale, et en particulier sur la conduite des affaires en Allemagne. Or ce qui nous importe, c'est que l'Allemagne soit dirigée dans un sens pacifique. C'est dans ce sens que vous

avez intérêt au contraire à la création de l'Etat d'Allemagne occidentale dans le cadre du Reich, du *Westdeutsche Bundesstaat*. Il y a trois pôles d'influence en Allemagne, la Prusse, la Bavière, l'Ouest. Vous avez intérêt à ce que l'Ouest l'emporte. Nous comprenons très bien que la France soit préoccupée de sa sécurité. Et l'Ouest doit pareillement redouter une guerre future, qui se passerait peut-être sur son territoire. »

Maintenant, comment se présente la question du point de vue allemand ? On notera le changement de ton :

« Pour nous autres, Allemands, la création d'un Etat de l'Ouest n'est pas désirable. Nous sommes pour la plupart très attachés à la Prusse ; et les plus opposés sont les socialistes. »

« Oui la séparation de ce pays avec la Prusse serait un vrai sacrifice. Cependant nous n'hésiterions pas à le faire, pour la paix générale que nous désirons tous, si nous étions assurés que ce sacrifice amènerait la solution complète des problèmes franco-allemands, j'entends par là le problème des réparations, le problème de la haute commission. Je crois de plus que la paix sera d'autant mieux assurée, qu'il y aura des liens réciproques entre l'industrie française et l'industrie rhénane. »

Dans l'ensemble, on peut retenir de ces déclarations les trois thèses suivantes :

- 1° certains Allemands, sans nous être favorables, sentent la nécessité de s'entendre avec nous ;
- 2° la création d'un état autonome n'est guère désirable en soi ;
- 3° l'industrie française et l'industrie rhénane gagneraient à collaborer.

La première et la troisième thèses mériteraient, semble-t-il, qu'on les examine de près.

En attendant que se règle le sort de la Rhénanie, comment ne pas se réjouir sans réserves des événements qui se précipitent dans la Ruhr ?

Après onze mois, la situation s'éclaircit et l'heure semble imminente où l'occupation militaire, qui nous fut imposée, va céder le pas à une organisation purement, strictement économique.

C'est un fait que l'industrie Rhénane s'engage de plus en plus dans la voie des accords avec la France.

Certes, il n'est pas possible d'évaluer encore exactement l'importance des conventions intervenues, mais la grosse, la très grosse majorité des entreprises ont négocié ou négocié.

Ainsi, après un long détour, parfois douloureux pour lui, le Reich est obligé de s'incliner, d'accepter de collaborer avec nous, de consentir aux réparations.

Ce dénouement, œuvre de patiente énergie, de fermeté constante, la France le doit à M. Poincaré : une fois de plus, il avait vu pleinement juste, et il faut se féliciter que rien n'ait lassé son courage, ni les attaques de l'étranger, ni les attaques de l'intérieur.

A l'extérieur, la grande adversaire de l'occupation, l'Angleterre, dessine déjà prudemment un revirement.

A l'intérieur, que vont faire les opposants à cette politique de réalisation ?

Que d'injures, que de mensonges d'aucuns n'ont-ils pas déversés pour travailler à cette tâche qui leur est chère : saboter la France et ses intérêts sacrés.

Où sont-ils tous ces méfaits dont nous ont menacés, avec une méconnaissance caractérisée, tous les défaitistes de l'après-guerre ?

Non seulement la politique française de l'occupation n'a pas déchaîné la nouvelle conflagration qu'on annonçait, non seulement l'Entente interalliée si violemment secouée n'a pas sombré, non seulement nos réparations ne se sont pas volatilisées, mais nous avons brisé en germe toutes les velléités de revanche germanique, mais nous avons rendu possible un renouveau de l'Entente Cordiale, mais nos réparations ne seront plus un mythe mais des réalités.

De tels résultats sont-ils négligeables ?

Puissent les prophètes de cataclysmes comprendre et garder le silence !

Dans quelques heures, on connaîtra les résultats des élections britanniques qui se sont déroulées jeudi.

On ne peut prévoir lequel des trois partis en présence l'emportera.

Mais combien n'est-il pas caractéristique de constater qu'un seul problème a présidé en quelque sorte aux présentes élections : celui du chômage, et subsidiairement celui de la crise économique ?

La Grande-Bretagne se trouve dans une situation paradoxale : avec une monnaie fiduciaire à peine dépréciée, elle devrait connaître la prospérité ; au lendemain de l'armistice, en raison de l'immensité des ruines à relever, son économie allait prendre une extension prodigieuse.

Et bien, non ! Contrairement aux prévisions plausibles, la Grande-Bretagne est en proie au chômage. Le Royaume-Unis a compté jusqu'à 2 millions de chômeurs. Et si leur nombre n'atteint plus aujourd'hui que 1.200.000, cela n'en représente pas moins plus de 11 0/0 de la population ouvrière, alors qu'avant la guerre la proportion n'était que de 1/2 0/0.

Faut-il rappeler enfin que les allocations de chômage se montent annuellement à 100 millions de livres, soit près de 8 milliards de francs ?

On comprend qu'une telle situation soit angoissante.

Quant aux causes qui ont contribué à cette crise profonde, il en est que nous avons le plus grand intérêt à méditer.

Les organisations syndicales britanniques, fort puissantes, se sont opposées à toute réduction du salaire comme à tout abaissement du fameux dogme du *Standard of life*, le niveau de vie.

Résultats ? Les ouvriers anglais ont paralysé l'industrie britannique, ont entravé le développement des exportations et le chômage a surgi inévitablement.

Avant la guerre, le chômage britannique, par la force des choses, s'atténuait de lui-même.

De deux choses l'une, en effet : ou bien, les ouvriers acceptaient une baisse des salaires ; ou bien, ils s'expatriaient.

De fait, l'Angleterre comptait une moyenne annuelle de 300.000 émigrants. Maintenant, elle n'en a pas. Il n'y a plus d'émigrants, parce que les secours de chômage sont tels qu'un chômeur reçoit largement de quoi vivre sans rien faire et, par suite, n'est nullement incité à se tirer d'affaires lui-même : il attend que les choses s'arrangent toutes seules.

Dans ces conditions, on ne voit pas comment la Grande-Bretagne pourrait, sans un changement radical de sa politique économique, se libérer de la crise profonde qu'elle traverse.

Ce ne sont pas des demi-mesures, comme le protectionnisme, qui la sauveront !

M. D.

entrée en application est, d'après la convention signée lundi à Mayence, le 10 décembre.

Mesures d'adoucissement et de grâce

Sur la proposition du général Degoutte, les gouvernements français et belge ont décidé de prendre dès maintenant, certaines mesures administratives et certaines mesures de grâce en faveur des personnes expulsées et condamnées.

Vers l'occupation invisible

Le regroupement des forces militaires, en vue de diminuer le contact avec les populations, a déjà commencé et se poursuit progressivement.

Vers une occupation purement économique

Dans une note officielle communiquée à la presse, le quai d'Orsay, après avoir constaté que la situation en pays occupés est aussi satisfaisante que possible, ajoute :

« Ainsi, l'occupation de la Ruhr à laquelle les autorités franco-belges avaient voulu donner le 11 janvier, un caractère essentiellement économique, va pouvoir enfin prendre la forme de coopération et de contrôle selon laquelle elle avait été primitivement conçue et dont elle avait été détournée pendant onze mois par la seule résistance des autorités allemandes. »

Pour une Rhénanie indépendante

Les négociations se poursuivent entre représentants des territoires occupés et le Reich pour la création d'un état rhénan.

On affecte à Berlin de ne parler que d'une indépendance purement économique et l'on s'attache à ne pas vouloir donner un caractère autonome trop marqué au nouveau gouvernement rhénan.

C'est ainsi que le « Mittag » croit savoir que les autorités françaises ont annoncé qu'elles n'admettraient pas l'envoi de représentants du nouvel état rhénan au Reichstag.

EN ALLEMAGNE

Le chancelier devant le Reichstag

A la suite d'une conférence avec les chefs des partis socialistes et nationalistes, M. Marx a décidé de ne pas demander au Reichstag les pleins pouvoirs. Ils ont été reconnus que la Constitution de Weimar lui conférait les pouvoirs nécessaires pour gouverner.

La situation du Cabinet

Le cabinet Marx paraît devoir se heurter à de grosses difficultés parlementaires. Le projet de loi sur les pleins pouvoirs a fait surgir de nombreux conflits entre les partis politiques et le cabinet. Le gouvernement prétend qu'il ne s'agit pas d'une loi entraînant une modification de la Constitution, mais les partis ne sont pas de cet avis.

Bruits de crise bavaroise

Malgré les démentis officiels les bruits persistent suivant lesquels le président du Conseil qui se trouve en conflit avec le ministre de l'Intérieur et M. Kahr songerait à démissionner. Le dernier conseil de cabinet se serait occupé de la question. A la suite de ce conseil le ministre des Finances a donné sa démission.

Les socialistes saxons

Le Congrès des socialistes Saxons a voté par 89 voix contre 70 une motion déclarant que les élus du Reichstag et le comité central du parti ne jouissent plus de la confiance. Dans une autre motion, le Congrès s'élève contre l'état de siège.

Gare aux espions

On mande de Bruxelles que la sûreté générale française et la sûreté belge font des efforts afin de vérifier la nationalité des voyageurs hollandais, suédois, suisses et norvégiens, qui rentrent en France ou en Belgique. On a remarqué, en effet, que de nombreux allemands viennent dans ce pays pour espionner notamment les usines.

Mort de Maurice Barrès

M. Maurice Barrès est décédé dans la nuit de mardi à mercredi, en son domicile de Neuilly-sur-Seine.

Membre de l'Académie Française, Député de Paris, M. Maurice Barrès était l'un des plus brillants écrivains de l'heure actuelle : son influence littéraire fut extrêmement importante.

Après l'adoption d'un certain nombre de projets de loi, la Chambre reprend la discussion de la loi électorale à l'article 2, qui concerne l'attribution des sièges aux différentes listes. M. Israël demande la disjonction de cet article, la disjonction permettant à la Chambre de reprendre son travail normal.

M. Sangnier explique les raisons qui ont motivé le rejet de la proposition.

M. Klotz vient justifier la proposition de disjonction.

M. Bracke répond que les radicaux combattent la réforme parce qu'ils veulent une loi qui leur donnerait la majorité.

M. Poincaré déclare que le gouvernement est d'accord avec la Commission et il se prononce contre la disjonction.

La clôture est prononcée. La disjonction mise au voix, est prononcée par 290 voix contre 275.

Ce résultat est applaudi à gauche.

M. Bracke défend un article additionnel qui établit la proportionnelle pour l'attribution des restes.

Il déclare que ceux qui viennent d'introduire le principe majoritaire devraient voter sa proposition, mais la prise en considération de celle-ci est repoussée par 351 voix contre 106.

La Chambre adopte un amendement de M. Soulié, concernant le cas des candidats qui viendraient à mourir dans les trois jours précédant l'élection.

La séance est levée à 18 h. 20.

Le cataclysme italien

Les télégrammes de Bergame sont remplis de détails navrants sur la catastrophe qui s'est produite dans la vallée de Dezzo.

Le village de Corna, complètement détruit par la trombe d'eau, présente un aspect lugubre. Dans les ruines boueuses les corps des victimes gisent pêle-mêle avec des cadavres d'animaux.

A Dezzo, qui n'existe plus ainsi dire plus, on a dû chasser des chiens qui fouillaient les décombres et dévoraient les cadavres.

Le correspondant de la *Tribuna* déclare que des centaines de cadavres flottent sur le lac d'Iseo, situé en aval du barrage qui a cédé.

On peut considérer que tous les habitants de la vallée d'Angolo ont trouvé la mort dans la catastrophe.

Selon le même journal, on évalue maintenant le nombre des morts à plus de 700.

Le bilan du cataclysme japonais

On mande de Tokio que le ministère de l'Intérieur vient de communiquer les chiffres suivants relatifs aux pertes subies lors du tremblement de terre :

Morts : 99.375 ;
Blessés : 113.071 ;
Disparus : 42.290 ;
Total général : 254.736.

Une installation électrique de 1.000.000 de volts

M. le professeur d'Arsonval vient de signaler à l'Académie des sciences l'équipement du nouveau laboratoire de la Compagnie électro-céramique de Ivry-sur-Seine, où l'on a réalisé, pour la première fois, une installation électrique dont la puissance atteint un million de volts. Il est intéressant de noter que c'est la France qui détient ainsi le record de l'énergie électrique.

Chambre des Députés

Séances du mardi 4 décembre

MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Arago.

La Chambre reprend la discussion du chiffre d'affaires.

L'article 1 est adopté.

L'article 2 exonère de la taxe les affaires déjà passibles de la taxe sur les importations et les affaires traitées avant le 31 juillet 1920.

Les premiers paragraphes sont adoptés.

La Chambre adopte une disposition additionnelle exonérant de la taxe les syndicats et les coopératives de produits agricoles.

La séance est levée à midi 25.

SOIR

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

Sénat

Séance de mardi 4 décembre

La séance est ouverte à 15 h. 15 sous la présidence de M. Doumer.

Le Sénat adopte différents projets de loi dont l'un porte création de livret agricole de prévoyance.

M. Chéron demande le vote du projet qui est adopté à l'unanimité.

Divers projets secondaires sont adoptés et la séance est levée à 17 h. 50.

INFORMATIONS

La situation interalliée

Le comité d'experts

A la suite de conversations entre M. Poincaré et le ministre d'Angleterre, au sujet de la formation du Comité d'experts, l'*Echo de Paris* croit savoir que la décision des Etats-Unis est de plus en plus douteuse. Si l'Amérique refuse de prendre part aux délibérations des experts, la Grande-Bretagne adoptera la même ligne de conduite.

Les Etats-Unis et les dettes interalliées

Il est fort probable que plusieurs sénateurs demanderont au congrès de discuter immédiatement sur les dettes interalliées. Ce fait est motivé par une lettre du sénateur Borah qui demande le montant exact de la dette de la France.

En Pays occupés

Vers la fin totale de la résistance passive

Le général Degoutte estime que la résistance passive aura véritablement cessé lorsque, d'une part, le travail aura effectivement repris dans les mines et usines, et lorsque, d'autre part, les conventions avec le Reich pour l'exploitation du réseau ferré de Rhénanie et de la Ruhr auront été ratifiées par le gouvernement de Berlin et seront entrées en application. Le jour fixé pour cette

CHRONIQUE LOCALE

ELECTIONS CONSULAIRES

Les commerçants, industriels, électeurs consulaires du Lot, sont convoqués dimanche, pour procéder à l'élection de 3 membres de la Chambre de Commerce.

Election peu passionnante, comme d'habitude. Et pourquoi ? Les raisons de l'indifférence manifestée par les électeurs, sont de plusieurs sortes.

D'abord, il faut que les électeurs des communes se déplacent, aillent au chef-lieu de canton pour voter. On comprend que beaucoup plaignent de faire ce déplacement.

Mais la principale raison de l'indifférence des électeurs, est surtout dans ce fait, que les électeurs sont bien invités à voter, mais ne sont jamais appelés à confectionner eux-mêmes la liste des candidats.

Ils sont placés devant le fait acquis, à savoir qu'on leur impose une liste de candidats choisis, certainement, parmi les plus dignes, commerçants mais un tantinet arbitrairement.

Qui se souvient des élections dernières, s'est rendu compte de la façon quasi-officielle dont la liste des candidats fut présentée... On put croire, à ce moment, que le sort du pays dépendait de cette élection...

Depuis, comme à l'habitude, les candidats sont imposés.

Et cependant, il existe un Comité local, peut-être départemental, de commerçants et industriels.

Ne semblerait-il pas que ce comité devrait être appelé à donner son avis sur la confection des listes des candidats à la Chambre de Commerce, comme au Tribunal de Commerce ?

Est-ce que ce ne serait pas le meilleur moyen d'empêcher cette indifférence des électeurs pour un scrutin qui, malgré tout, a une réelle importance ?

« Qui prenons-nous comme candidat, en remplacement d'un tel », dit le groupe électoral qui opère, à vie, dans notre département.

« Prenons-nous un tel ? » Et un tel est choisi, imposé; c'est un commerçant très compétent, très honnête, certes, mais c'est surtout un ami...

Ce système-là a toujours existé, au moins dans le Lot : il faut croire qu'il n'en est pas de même dans les autres départements, surtout dans les départements où existent des groupements de commerçants et industriels unis pour la défense de leurs intérêts.

Mais nous le répétons, puisque ce groupement existe dans le Lot, à Cahors tout au moins, il devrait, une fois pour toutes, s'occuper de cette question d'élections consulaires. Tous les commerçants et industriels ont intérêt au bon fonctionnement des Chambres de Commerce, qui, peu ou prou, ont une certaine influence sur les pouvoirs publics, quand il s'agit de défendre le commerce et l'industrie, un peu trop acablés par les charges fiscales depuis 1919.

Mais ce que nous disons, nombreux sont les commerçants et les industriels qui l'ont dit et le répètent, malheureusement, toujours trop tard.

Une bonne organisation de tous les commerçants, ne manquera pas de donner d'excellents résultats : dans tous les cas, elle aurait pour conséquence, de supprimer l'indifférence qui existe au sujet des scrutins consulaires. Et ce serait déjà quelque chose de bien.

LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

M. de Monzie, Sénateur, vient de recevoir de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes la lettre suivante :

Paris le 28 novembre 1923.

M. le Ministre,

Comme suite à ma lettre du 19 octobre dernier, concernant les relations téléphoniques entre Paris et Cahors, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vue de remédier aux difficultés d'audition signalées, mon administration a prescrit d'urgence l'étude de l'installation à Limoges d'un dispositif spécial.

Cette installation sera particulièrement suivie en vue de permettre l'échange, dans de meilleures conditions, des conversations téléphoniques entre les deux villes dont il s'agit.

Veuillez agréer, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Paris le 1^{er} décembre 1923.

M. le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler de nouveau mon attention sur l'intérêt qui s'attache, pour le département du Lot, à l'allocation d'une subvention de l'Etat en faveur des nouvelles lignes de transports par automobiles de Labastide-Murat à Saint-Projet et de Cahors à Montcuq par Lascabanes et Saint-Cyprien.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que le Conseil d'Etat ayant émis un avis favorable à l'adoption du projet d'avenant qui m'avait été soumis à cet effet, je viens de présenter le décret approuvant à la signature de M. le Président de la République.

Agréez, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La question de l'Ecole Normale

On se souvient que le Conseil général avait constitué une Commission chargée de suivre l'affaire de l'Ecole Normale, en particulier de mettre au point la question d'un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret ministériel effectuant la suppression.

M. de Lavergne, avocat au Conseil d'Etat, a été saisi du cas par le président de la Commission, M. Lacaze; il a été également chargé de déposer un pourvoi contre le décret de M. Léon Bérard.

Nous croyons savoir que l'éminent juriste du Conseil d'Etat estime que le Ministre a commis un abus de pouvoir en prononçant la suppression de l'Ecole Normale alors qu'il lui était demandé une fusion par voie d'échange.

Ainsi, le Conseil d'Etat va être saisi incessamment.

Il faut souhaiter qu'il ne tarde pas à formuler son avis.

M. D.

Les belles familles FONDATION COGNAC-JAY

Parmi les bénéficiaires de la fondation Cognac-Jay, nous relevons avec plaisir deux belles familles quereynaises :

M. Eloi Bergougnoux, cultivateur à Flaujac (Lot), père de 10 enfants, reçoit une fondation de 25.000 francs.

M. Lasfargues Antonin, cultivateur à Gintrac, par Puybrun (Lot), père de 8 enfants, reçoit une fondation de 10.000 francs.

Nos félicitations aux bénéficiaires des deux fondations on ne peut plus méritées.

Compatriote

Notre distingué compatriote, M. Perier de Feral, docteur en droit, licencié ès-lettres, diplômé de législation algérienne et de droit musulman, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, sous-préfet en disponibilité, attaché au cabinet du garde des sceaux, est nommé chef du secrétariat particulier du garde des sceaux. Nos félicitations.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral en date du 3 décembre 1923 :

M. Lavergne, instituteur à Espédaillac, non installé, est nommé instituteur à Bannes, poste vacant ; Mme Lavergne, institutrice à Cardaillac, est nommée institutrice à Bannes, en remplacement de Mme Sénac, appelée à une autre destination.

P. T. T.

Par arrêté du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes, en date du 28 novembre, sont nommés :

Receveuse à Bétaille, Mlle Chiniard, receveuse à Frayssinet-le-Gourdonnais, en remplacement de Mlle Guary, mise à la retraite ; Receveuse à Vayrac, Mlle Veyrac, receveuse à Douelle, en remplacement de Mlle Chassaing, en disponibilité.

Cantonnier

Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 3 décembre, M. Redoules Daniel est nommé cantonnier de 5^e classe, sur le chemin de Grande Communication n° 27 a, station n° 4, en résidence à Mercuès.

Sapeurs-Pompiers

Le Journal officiel du 4 décembre publie une longue liste de « Médailles d'Argent et Diplômes d'Honneur », décernés à des Sapeurs-Pompiers de la France entière.

Cette liste est longue : 39 colonnes de l'Officiel, soit près de 2.000 noms.

Nous avons vainement cherché quelque témoignage de gratitude accordé à des Sapeurs-Pompiers du Lot !

Notre département a dû être oublié !

Mais nos braves Sapeurs ne seront pas « oubliés », quand il s'agira de faire appel à leur dévouement !

M. D.

Délégués sénatoriaux

Nous publions ci-dessous une seconde liste des délégués sénatoriaux, élus par les Conseils Municipaux, au scrutin de dimanche dernier :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Espère. — D : Peyssot ; — S : Couderc.

Larroque-des-Arcs. — D : Conquet ; — S : Guichard.

Mercuès. — D : Delpont ; — S : Salvat.

Pradines. — D : Rigal, Roux ; — S : Andrieu.

Valrouffé. — D : Fargues ; — S : Clary.

Labastide-Marnhac. — D : Passerieux, Bru ; — S : Reste.

Le Montal. — D : Fournié ; — S : Marabelle.

Trespoux-Rassieis. — D : Cavalé ; — S : Besse.

Cézac. — D : Mostolac ; — S : Cagnac.

Flaugnac. — D : Henras, Sirejol ; — S : Marabelle.

Lhospitalet. — D : Bonnet ; — S : Constant.

Pern. — D : Blanc, Besombes ; — S : Picourt.

Boisnières. — D : Lafon, Savy ; — S : Laborie.

Calamane. — D : Riblé ; — S : Castanié.

Crayssac. — D : Quèbre ; — S : Bouysson.

Les Junies. — D : Solmiac, Clédel ; — S : Couture.

Labastide-du-Vert. — D : Pons ; — S : Pontié.

Lherm. — D : Bessou, Cousy ; — S : Rozières.

Maxou. — D : Mastory ; — S : Magot.

Mechmont. — D : Martin ; — S : Amadiou.

Montgesty. — D : Delfort, Verdié ; — S : Larnaude.

Nuzéjous. — D : Cassan ; — S : Calmon.

Pontcuq. — D : Lavergne ; — S : Dubreil.

St-Médard. — D : Bondy ; — S : Bourdarie.

Les Argues. — D : Arteil, Cussac ; — S : Arnaud.

Cassagnes. — D : Costes ; — S : Costes.

Fraysinet-le-Gélat. — D : Lugan, Besse ; — S : Verdier.

Gindou. — D : Brondel, Lasfargues ; — S : Lamarfinie.

Marmiac. — D : Molinié, Garrigou ; — S : Momméja.

Montcléra. — D : Momméja, Dupuy ; — S : Ménéage.

Aujols. — D : Aymard ; — S : Dulac.

Bach. — D : Lacaze ; — S : Courdresses.

Belmont. — D : Brugidou ; — S : Andrieu.

Cieutat. — D : Despeaux ; — S : Vincens.

Escamps. — D : Vaysse ; — S : Ourville.

Flaujac. — D : Cubaynes ; — S : Sabrié.

Laburgade. — D : Bousquet ; — S : Calvet.

Montdoumerc. — D : Boussuge, Vaysses ; — S : Sicard.

Vaylats. — D : Bru, Guiral ; — S : Vidailiac.

Blars. — D : Lapergue ; — S : Lapergue.

Cras. — D : Bessières ; — S : Capelle.

Lauzès. — D : Delfour ; — S : Couderc.

Sabadel. — D : Bastide ; — S : Pezet.

Lentillac-Lauzès. — D : Faurie ; — S : Ruelhes.

St-Martin-de-Vers. — D : Lacaze ; — S : Meulet.

Beauregard. — D : Pradié, Debons ; — S : Gasc.

Laramie. — D : Delmas, Meulet ; — S : Bès.

Saillac. — D : Pradines, Londes ; — S : Bouysson.

Vidaillac. — D : Colon ; — S : Couderc.

Anglars-Juillac. — D : Combarieu ; — S : Combes.

Bélaye. — D : Lafargue ; — S : Almous.

Caillac. — D : Baudel, Brunet ; — S : Brugel.

Cambayrac. — D : Beldio ; — S : Lacavalerie.

Carnac-Rouffiac. — D : Burc ; — S : Lavergne.

Luzoch. — D : Lugan, Rateau ; — S : Pons.

Villesèque. — D : Gayet, Molinié ; — S : Foissac.

Bagat. — D : de Ginestet ; — S : Roux.

Belmontet. — D : Rolland ; — S : Lespinet.

Montlauzun. — D : Lapèze ; — S : Borredon.

St-Cyprien. — D : Mercadié, Boutignes ; — S : Dayma.

St-Matré. — D : Basset ; — S : Lalo.

St-Pantaléon. — D : Vilas ; — S : Lasbouygues.

Ste-Croix. — D : Boutet ; — S : Bernadou.

Saux. — D : Cagnès ; — S : Merly.

Valprionde. — D : Castagné ; — S : Vigouroux.

Grézels. — D : Molinié ; — S : Roussy.

Lacapelle-Cabanac. — D : Delvit ; — S : Delbès.

Lagardelle. — D : Dulac ; — S : Dupuy.

Montcabrier. — D : Escande, Bayles ; — S : Froment.

Pescadoires. — D : Lafon ; — S : Oulrières.

Sérignac. — D : Gras ; — S : Vigouroux.

Soturac. — D : Caillou, Bors ; — S : Cadel.

Touzac. — D : Lasjunies ; — S : Gipoulou.

Vire. — D : Combes ; — S : Bersego.

Bergant. — D : Cubaynes ; — S : Cabarrot.

Bouziès. — D : Bessac ; — S : Delon.

Cours. — D : Lémouzi, Sébal ; — S : Magot.

Créglols. — D : Parra ; — S : Faurie.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Estal. — D : Mespoulhé ; — S : Verdier.

Gagnac. — D : Roussille, Beaumont ; — S : Verdier.

Gintrac. — D : Vaillé ; — S : Barges.

Girac. — D : Maillé ; — S : Lafougal.

Lamativie. — D : Larribe ; — S : Caldemayou.

Marcihac. — D : Rougeyrolles, Pradines ; — S : Touzla.

Saint-Pierre-Toirac. — D : Pradié ; — S : Roques.

Saint-Stulpice. — D : Magné ; — S : Rougeyrolles.

Camburat. — D : Beulaguet ; — S : Battut.

Legme. — D : Venrie, Cavanhié ; — S : Grimal.

Grèzes. — D : Despeyroux ; — S : Francoual.

Saint-Jean-Lespinasse. — D : Labrousse ; — S : Gimibre.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Anglars-Nozac. — D : Soulacroup ; — S : Soulié.

Gourdon. — D : Mazet, Fayet, Prat, Maury, Gibert, Taste, Chavanié, Dallet, Villadiou ; — S : Laporte, Fournié.

Milhac. — D : Montel ; — S : Cabrié.

Payrignac. — D : Courtiol, Planchou ; — S : Savy.

St-Clair. — D : Laurié ; — S : Baldy.

St-Projet. — D : Bel, Gouloumès ; — S : Lagarrigue.

Gramat. — D : Boffara, Besson, Marty ; — S : Cussonnac.

Thégra. — D : Battut, Vidal ; — S : Labrunhie.

Labastide-Murat. — D : Coldefy, Vaissières ; — S : Pradel.

Soulomès. — D : Delpech ; — S : Grépon.

Vaillac. — D : Soucirac ; — S : Pradié.

Baladon. — D : Fabre, Delbut ; — S : Fanel.

Sarzac. — D : Larnaude, Sylvain, Landes ; — S : Lavielle.

Lamothe-Fénelon. — D : Combrouze, Terrade ; — S : Arteil.

Payrac. — D : Lauvie, Lauvel ; — S : Laveyssières.

St-Chamarand. — D : Espagnat ; — S : Auricoste.

Dégagnac. — D : Fabre, Nadal Mège ; — S : Rodes.

Laverantière. — D : Fompeydie, Galet ; — S : Vialard.

Solbiac. — D : Gineste, Lacam, Caminade ; — S : Besse.

Thédrac. — D : Siffray, Gilbert ; — S : Cassan.

Gignac. — D : Arliguie A., Arliguie J. ; — S : Jaubert.

Lanzac. — D : Chadeyroux ; Mértogonde ; — S : Vergnes.

Bétaille. — D : Faurie, Mazet ; — S : Michaud.

Carennac. — D : Cayre, Boudie ; — S : Maynard.

Cavagnac. — D : Gary, Vigne ; — S : Louradour.

Quatre-Routes. — D : Delol, Sourdoire ; — S : Cheyroux.

Vayrac. — D : Sennac, Mazeyrie, Sireyjol ; — S : Laverdet.

Cercle Gambetta

Bal de charité du 15 décembre

La Commission des Fêtes du Cercle Gambetta s'est réunie à nouveau mercredi pour arrêter les derniers détails du Bal organisé le 15 décembre, dans les Salons du Cercle, à l'occasion de la Foire aux vins.

La Commission a décidé de réserver le produit de cette soirée à l'Arbre de Noël qui sera offert par la Municipalité aux enfants des écoles de la ville de Cahors.

Les personnes qui n'auraient pu être touchées par les Commissaires du Bal, et qui désireraient se procurer des cartes, peuvent s'adresser au Cercle.

LEVÉES POSTALES

Dans toutes les villes de France, de Navarre et sans doute du monde entier, il existe, à certains pans de murs, des boîtes aux couleurs variées et de formes diverses, où les citoyens déposent, le cas échéant, leurs lettres et messages divers.

Ces boîtes sont fort pratiques : elles économisent parfois de longues randonnées. Détail appréciable en vérité ! Que diraient, par exemple, en ce qui touche Cahors, les braves habitants des faubourgs, ceux de St-Georges, de Cabessus ou de La Barre, s'il leur fallait s'offrir une promenade jusqu'à la rue Président Wilson ?

D'autant qu'en l'espèce l'expédition manquera parfois de charmes : le ciel, malicieux, choisissant comme à dessin cette voie passagère pour la transformer, par ses déluges extravagants, en une nuée charmante de petits lacs boueux.

Les boîtes postales sont donc supérieurement utiles !

A une condition toutefois : c'est qu'on les libère réglementairement de leur contenu.

Réglementairement, cela ne veut pas dire seulement avec tout le cérémonial administratif prévu.

Cela veut dire aussi avec la régularité voulue.

L'Administration, prévoyante, prévient par des inscriptions lisibles par un chacun, des heures exactes des levées.

Or, s'il arrive parfois que la « levée » est légèrement en retard, il arrive aussi qu'elle est faite en avance.

Ainsi, lundi matin, 3 décembre, la levée de la boîte de la Mairie n'a pas été effectuée à l'heure réglementaire 11 h. 15 (ou 11 h. 20), mais à 10 h. 50.

Et de braves commerçants se sont laissés surprendre.

Ils n'étaient pas contents ! Ils n'étaient pas contents, non pas parce que la levée se fit à une heure plutôt qu'à une autre, mais parceque, les prescriptions n'ayant pas été suivies, ils se sont trompés.

Si nous constatons le fait, ce n'est nullement pour récriminer, non plus que pour incriminer qui ce soit. Nous savons que l'Administration des P. T. D. doit faire face à une tâche considérable et qui s'accroît chaque jour.

Nous savons aussi, par expériences quotidiennes, que le Personnel du Lot apporte à ses fonctions un dévouement à toute épreuve ; et c'est avec plaisir que nous faisons cette constatation. Mais, au nom même du zèle déployé par tous, nous formulons le vœu que soit réalisée cette humble réforme : la levée des boîtes postales aux heures précises où elles sont annoncées.

Qu'on modifie, si on le veut, l'horaire actuel pour l'adapter aux « comédités du service »

L'essentiel, c'est qu'on respecte, avec une ponctualité tout administrative, les prescriptions auxquelles les citoyens sont obligés de se conformer.

Ce faisant, les commerçants, les épistoliers de toute sorte, seront contents, et, tout compte fait, c'est l'Administration qui leur jouera un mauvais tour, puisqu'elle leur retirera la satisfaction de se plaindre.

M. DAROLLE

Retards abusifs

Les réclamations sont on ne peut plus fréquentes en ce qui concerne les Services de l'Administration des Postes Françaises.

On pourrait croire qu'elles sont exagérées, tellement elles sont nombreuses.

Pourtant, il faut convenir qu'il y a des abus vraiment excessifs et qui constituent une entrave considérable à la bonne marche des affaires.

Qu'on nous permette de stipuler deux exemples caractéristiques relatifs au service télégraphique :

1^o Le télégramme n° 8-572, de Belfort, expédié à notre imprimerie le 3 décembre à 11 h. 55, ne nous a été remis qu'à 19 h. 40, soit près de 8 heures comme délai de transmission.

2^o Le télégramme n° 41-851, de Paris, expédié le 4 décembre à 16 h. 20, ne nous a été remis que le 5 à 11 h. 20, soit exactement 19 heures comme délai de transmission.

Une simple lettre ordinaire, expédiée de Paris à la même heure, nous serait parvenue 3 heures plus tôt !

En l'espèce, l'avantage du télégramme est négatif.

Au moment où le commerce et l'industrie française fournissent des efforts considérables pour développer l'économie nationale, le moins serait que les services publics les secondent et surtout, ne les entravent pas.

M. D.

UN HOMMAGE

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 33.

Les Elections britanniques

De Londres : Les élections générales de Grande-Bretagne ont commencé ce matin. Le nombre des votants s'élève à 18 millions 386.629, dont 10 millions 496.914 hommes et 7 millions 889.715 femmes. On pense que plus de 200 résultats seront connus dès cette nuit. Les autres ne seront publiés que demain.

L'Italie et les Soviets

De Rome : Au sujet des concessions que la Russie s'approprierait à accorder à l'Italie, on déclare que Rome bénéficierait notamment de la clause de la nation la plus favorisée et obtiendrait un privilège de libre navigation dans la mer Caspienne.

Mexique et Venezuela Rupture diplomatique

De Londres : Par suite de l'expulsion du Venezuela d'une troupe théâtrale, dont les membres étaient pour la plupart des sujets mexicains, les relations diplomatiques ont été rompues entre le Mexique et le Venezuela.

L'accord sur les chemins de fer rhénans

De Berlin : Le Comité d'organisation de l'Administration des Chemins de fer du Reich prendra aujourd'hui une décision concernant les conventions conclues à Mayence entre la Régie franco-belge et l'Administration des Chemins de fer allemands, quant au trafic futur des chemins de fer en territoires occupés.

Les obsèques de Maurice Barrès

Les obsèques de Maurice Barrès seront célébrées samedi matin à Notre-Dame aux frais de l'Etat. Le corps du défunt sera ensuite transporté à Charmes.

Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée. Il a examiné l'état des Affaires Extérieures et les diverses questions portées à l'ordre du jour des Chambres.

SI VOUS SOUFFREZ APRÈS LES REPAS

prenez une petite cuillerée de Magnésie Bismurée dans un peu d'eau chaude, cela neutralisera instantanément, efficacement, et sans aucun effet nocif, toute acidité; arrêtera la fermentation des aliments et permettra à votre estomac de fonctionner normalement et sans souffrance. Des milliers de personnes, dans toute la France, savent par expérience que la Magnésie Bismurée est le seul remède capable de les soulager et est aussi la seule chose qui leur permette de manger normalement sans se soucier des résultats. Vous ferez bien de déposer aujourd'hui même chez votre pharmacien la somme de 4 fr. 50 et d'essayer un flacon de Magnésie Bismurée. Si le résultat promis n'est pas atteint, votre argent vous sera remboursé.

LA MAGNÉSIE BISMURÉE

RENDE LA VIE AUX ESTOMACS DÉLABRÉS R. C. Seine, 125.217

ACHÈTERAI DANS DÉPARTEMENT

Toute petite Maison (3 pièces) BON ÉTAT

Adresser renseignements et prix : MINTOR, Bureau Journal

Marché de La Villette

3 Décembre 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			Les porcs se cotent au 50 s., poids vif	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.
Bœufs...					
Vaches...	5.898	547	3,20	2,90	2,25
Taureaux...					
Veaux...	1.859	187	4,50	4,00	3,75
Moutons...	12.919	300	4,80	4,40	3,75
Porcs...	3.178		6,10	5,80	5,50

Mlle Mazeyrat. Mais, pendant ce temps, avissant le gros sac bourré de tabac, il emplit ses poches de 20 paquets de gris et de 2 paquets de bleu.

Son vol accompli, Andrieu prétextait au gardien qu'il allait au-devant de son camarade. Rencontrant celui-ci, il lui remit un certain nombre de paquets, mais se garda bien de revenir au bureau.

Le soir, vers 18 heures, Mlle Mazeyrat voulant ranger sur les étagères le tabac qu'elle avait dans son sac s'aperçut de la disparition des paquets. Elle se souvint de la visite de l'acolyte d'Andrieu et se rendit chez lui. Celui-ci fit d'abord l'ignorant; mais devant l'évidence il rendit les quinze paquets que lui avait donnés Andrieu et dénonça ce dernier, qui disparut aussitôt.

Deux autres complices ont été également interrogés. Tous ont été laissés en liberté provisoire comme pouvant justifier d'un domicile, mais non sans avoir passé une nuit au violon municipal. Andrieu qui est en fuite est sur le point d'être arrêté.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel (Audience du 4 décembre)

Chiens mordus par un chien enragé : 4 amendes de 16 fr. sont octroyées à 4 personnes de Carennac qui avaient négligé d'abattre leurs chiens mordus par un chien enragé.

Vol : Cluilié Louis, 55 ans, du Vigan, récolte 1 mois de prison pour vol d'une somme d'argent au préjudice du sieur Constant de la même localité.

Coups et blessures : A cette audience revient l'affaire Delrieu Louis, de Lavercantière, inculpé de coups et blessures sur la personne de Sabrou, dans la soirée de la fête votive de Lavercantière.

Au cours d'une audience antérieure un des témoins du sieur Delrieu, le nommé Bourgeois, directeur d'école libre, avait fait l'objet d'une réquisition de la part du ministère public aux fins de poursuites pour faux témoignage. A l'audience de ce jour, il fait des déclarations moins affirmatives qui lui valent de ne pas être poursuivi pour faux témoignage.

Par contre Delrieu est condamné à un mois de prison avec sursis et 200 francs d'amende.

Mouillage de lait : Mme Vve V..., de Gourdon, inculpée de mouillage de lait à 10/0 est condamnée à 50 francs d'amende.

Affaire d'outrages : Une affaire d'outrages et menaces concernant la dame veuve Magne, de Sarrazac, est renvoyée au 11 décembre, l'inculpée ne s'étant pas présentée.

Trouvaille. — Le débitant de tabac de l'avenue Gambetta, à Gourdon, M. Jean Gouloumès trouva, le jour du 1^{er} décembre qui était foire dans notre ville un portefeuille contenant une certaine somme dans son débit par terre et en fit la déclaration au Commissariat de police.

On peut le lui réclamer. Nos félicitations.

Fajoles

Conseil municipal. — Le Conseil municipal réuni le 2 décembre 1923 a désigné deux délégués titulaires et 1 suppléant pour prendre part aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924.

I. Titulaires : M. Aussel Jean, maire et M. Pradayrol Urbain, instituteur.

II. Suppléant : M. Vaqué Justin, Conseiller municipal.

L'inaltérable amitié

de M. Myron T. Herrick pour la France

On sait que M. Myron T. Herrick, Ambassadeur des Etats-Unis à Paris, est un des amis les plus sûrs de notre pays. Sa préface que publie l'Ammanach du Combattant 1924 a, à cet égard, la valeur d'un document diplomatique. A ce titre, nous croyons devoir la reproduire ci-dessous :

« Pour perpétuer les sublimes leçons de vos morts glorieux, vous avez écrit une œuvre d'art que je ne saurais trop vous louer. Du cœur de nos morts victorieux qui dorment dans le sol sacré de nos cimetières monte un sentiment d'immortalité qu'il n'est pas au pouvoir des vivants de détruire. Fidèle à l'idéal pour lequel tant de camarades ont fait le sacrifice suprême, vous avez à cœur de maintenir entre vous l'étréite union qui vous a donné la victoire et qui seule vous permettra de triompher des difficultés immenses qu'a fait naître la guerre. »

regiment des Domains et du Timbre. Il est élevé sur place de la 5^e à la 4^e classe, avec résidence à Flize (Ardennes) (bureau de 2).

M. Puybasset est le fils de notre compatriote et ami, et le beau-frère de M. Rouchayrol, Ingénieur-adjoint des Travaux publics de l'Etat à Cahus. Nos félicitations.

Laibbenque

Foires et marchés. — La foire du 27 novembre a été très importante, marchés bien fournis, vente très active pour les bestiaux; bœufs et porcs en hausse sur la dernière foire; voici les cours pratiqués: bœufs gras, 150 à 172 fr. 50 les 50 kilos; bœufs d'attelage, 3.500 à 4.500 fr. la pièce; brebis d'élevage, 140 à 190 fr. la pièce; moutons pour la boucherie, 110 à 140 fr. l'un; agneaux, 90 à 140 fr. selon grosseur; porcelets d'élevage, de 180 à 220 fr. la pièce; poules et poulets, 3 fr. le demi-kilo; œufs, 7 fr. 50 la douzaine.

Conférence agricole. — Le Syndicat de Défense agricole de Laibbenque a le plaisir d'informer les agriculteurs de la région, syndiqués ou non, que M. Lafont, Directeur des Services Agricoles du Lot fera une conférence, à la Mairie de Laibbenque, le mardi 18 décembre, à quatorze heures. Tous les Agriculteurs sont invités à venir entendre le vaillant défenseur de la cause agricole.

Arrondissement de Figéac

Figéac

Bureau de bienfaisance. — La Commission administrative du Bureau de bienfaisance adressé à tous les habitants l'appel suivant et fait connaître aux souscripteurs le compte rendu de la gestion écoulée :

« Mesdames, Messieurs, « Chers Concitoyens,

« L'année dernière, à pareille époque, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a fait appel, comme précédemment, à votre cœur et à votre générosité concourus.

« Cet appel fut entendu par un grand nombre d'entre vous et les descriptions recueillies s'élevèrent à la somme de 4.928 francs. « La Commission exprime, au nom des pauvres et en son nom, à tous les souscripteurs, ses remerciements pour cette libéralité.

« Elle vous présentait, l'année dernière, le détail des secours distribués en 1922; voici celui des secours distribués en 1923 :

« 6 285 kilos de pain, y compris les soupes chaudes aux indigents, enfants des écoles ou passants;

« 649 kilos de viande;

« 2.338 francs de lait;

« 3 cerceaux pour les indigents.

« Tel est, chers Concitoyens, l'état sommaire des secours distribués pendant l'année par les soins et au moyen des ressources du Bureau de bienfaisance, augmentées du produit de vos souscriptions.

« Aussi venons-nous vous solliciter, instamment, de contribuer dans une plus large mesure — au soulagement des misères locales réelles par des souscriptions plus abondantes et plus en rapport avec la position sociale de chacun.

« Chers Concitoyens, une œuvre d'humanité et de solidarité à laquelle vous aurez à cœur de coopérer, d'autant plus que l'année particulièrement désastreuse que nous venons de traverser augmentera encore la misère des pauvres malheureux.

« Les quêtes auront lieu comme d'habitude; un membre de la Commission administrative, accompagné d'un religieux du Bureau de bienfaisance va, incessamment, parcourir les différents quartiers de la ville.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Un vol dans un bureau de tabac en plein jour. — Ces jours-ci la rumeur publique murmurait qu'un vol de tabac avait été commis en plein jour au préjudice de Mlle Mazeyrat, qui habite rue Colombes.

Mlle Mazeyrat ayant constaté le vol de son tabac porta plainte à M. le Commissaire de police qui aussitôt ouvrit une enquête. Après des recherches actives, il finit par découvrir le coupable qui est en fuite. C'est un nommé Andrieu, originaire de Capdenac.

Voici dans quelles circonstances s'est produit le vol :

Mlle Mazeyrat, qui tient rue Colombes un bureau de tabac réputé, dont l'enseigne est « A la Civette », avait transporté de la région dans son magasin un sac de tabac qu'elle déposait dans une pièce attenante à son bureau; elle s'en fut alors en ville pour effectuer divers achats dans un magasin.

En son absence, le débit était gardé par une personne âgée, lorsqu'un nommé Andrieu, originaire de Capdenac-gare, qui avait vu Mlle Mazeyrat rentrer son sac de tabac dans sa maison et s'en aller en ville, profita de cette occasion pour entrer au bureau et demander du tabac. Sur la réponse du gardien que la titulaire allait revenir, Andrieu déléguait un acolyte pour aller soi-disant chercher

Avis important

A tout acheteur d'un paquet de 12 lames ou d'un rasoir, il est remis un bon gratuit de remise à neuf de 12 lames Gillette.

Achetez vos lames et vos rasoirs chez nous. Nous vous en garantissons la qualité.

La Maison POPOVITCH

4, RUE MARÉCHAL-FOCH, CAHORS
vous les remettra entièrement à neuf avec ses machines américaines électriques et automatiques pour 3 fr. la douzaine. (Reg. Com., Cahors, n° 446.)

CHRONIQUE SPORTIVE

Foot-ball Rugby

Les Matchs de Dimanche

Le mauvais temps persiste, et les règlements ne nous permettant pas de déclarer forfait malgré cela, les matches prévus ont eu lieu dimanche dernier 2 décembre.

A Cahors la 2^e équipe a rencontré une jeune mais excellente équipe Toulousaine « La Colombe Sportive », fort bien composée et dont la tenue parfaite a été fort remarquée. Malgré l'absence de plusieurs joueurs, le sifflet de l'arbitre a appelé sur le ground les 30 hommes qui, vaillamment, ont défendu leurs chances. Dominés en mêlées et en touches, surclassés par le poids, nos « petits joueurs » ont dû faire appel à leur cran pour tenir tête aux « forwards » Toulousains. Ils ont réussi à imposer à ces puissants adversaires un jeu mobile où quelques heureuses combinaisons prevaient déjà sur d'autres moins heureuses.

Le score a donné 6 points à Cahors, contre 3 à la Colombe, après une partie très intéressante.

La deuxième équipe, si elle le veut, si elle consent à s'entraîner et à se discipliner et doit arriver à de notables succès.

M. Pasquier a arbitré de main de maître, et a surtout demandé aux trente hommes une élégante démonstration de rugby. C'est ce qu'il fallait.

La première équipe, elle, est allée à Limoges, appelée par le S. A. U. L. pour entraîner sérieusement le premier quinze des « Champions du Limousin de 1^{re} série ».

Disons de suite que ces derniers se sont présentés au complet.

A peine le jeu engagé, nos hommes dont le plus robuste semblait bien frêle à côté des « colosses » adverses vont en 10 minutes à l'essai.

Mais le terrain est lourd, on patasse dans une boue noire et glissante, et le jeu ne peut désormais convenir aux atténués habituels. Le S. A. U. L., profitant de la puissance de ses huit avants, les lance en trombe et nos malheureux équipiers ne peuvent opposer qu'une défense légère à ces bolides. Les « blancs et bleus » s'en tirent à leur honneur pendant toute la première mi-temps qui ne permet qu'un score assez faible: 9 à 3.

A la 2^e mi-temps, trois de nos joueurs abandonnent, le talonneur, une deuxième ligne et l'arrière. Cahors ne peut jouer qu'à 12 devant les Limousins, qui ont, en l'occurrence, aucune peine à marquer et à élever leur tableau à 24 points.

Cette partie très dure, jouée dans des conditions climatiques défavorables, sur un terrain presque impraticable, entre deux équipes dont l'une avait un poids supérieur d'un tiers à l'autre ne diminue en rien la valeur des notes, et nous sommes convaincus que sur un terrain sec, et par un temps meilleur, sans prétendre à l'égalité, notre équipe doit opposer une résistance bien plus efficace à ses adversaires d'hier.

Dimanche 9 décembre, au stade L. Desprats à 2 h. 30 l'Avénir Moissagais enverra sa vaillante et réputée 2^e équipe contre le quinze correspondant de l'Aviron.

Faisons des vœux pour que le mauvais temps cesse.

Ainsi le public sera nombreux, très nombreux et le match bien beau.

AVIRON CADURCIEN

SECTION DE GYMNASTIQUE

Réouverture des cours de gymnastique

La municipalité de Cahors ayant bien voulu mettre à la disposition de l'Aviron Cadurcien une très belle salle de gymnastique, le Président de la Société a l'honneur d'informer les jeunes gens désireux de suivre les cours de gymnastique que la reprise des séances aura lieu dimanche matin 9 décembre 1923 à 8 heures.

Jusqu'à nouvel ordre, les cours auront lieu le jeudi après-midi et le dimanche matin. Les jeunes gymnastes sont invités à remettre sans retard leur adhésion soit à M. Vendier, professeur d'éducation physique du Lycée Gambetta, chargé des cours, soit à M. Tourriol, président de la Section.

La cotisation reste fixée à 2 francs par mois.

La Section gymnastique étant appelée à effectuer de nombreuses sorties au cours de l'année 1924, le Président croit devoir insister tout particulièrement auprès des gymnastes pour qu'ils assistent régulièrement aux séances.

Arrondissement de Cahors

Cahus

Compatriote. — C'est avec un réel plaisir que nous relevons à l'Officiel la promotion dont vient d'être Pojlet M. Charles Puybasset, receveur de l'En-

rée, où une quête sera faite au profit de l'œuvre du monument à nos glorieux Morts des Armées qui ont combattu sur ce front, et dont le Comité est présidé par le Général Gouraud.

Son but, éminemment patriotique et national, déterminera certainement la population cadurcienne à répondre à l'appel du Général Gouraud en assistant en grand nombre à cette soirée dont le but est de commémorer la Mémoire des Combattants de Champagne, sur le terrain même où ils ont combattu.

Elant donné le caractère de cette soirée, aucune entrée de faveur n'est admise, aucune place n'est réservée. On peut retenir des places, moyennant un droit de 0 fr. 50, au guichet du Palais des Fêtes.

Bal

Nous rappelons que le bal des agents et commis de banque aura lieu ce soir jeudi 6 décembre, dans la Salle du Palais des Fêtes, parée et illuminée pour la circonstance.

Les organisateurs n'ont rien négligé pour donner à cette soirée dansante un vif éclat. La Salle sera chauffée et de charmants carnets de bal permettront de connaître à l'avance le programme des danses.

Le prix d'entrée est de 5 fr. On trouvera des cartes à l'entrée.

Tournées Ch. Baret

L'AVARE — DÉPIT AMOUREUX

Cette représentation de gala vient d'être définitivement fixée au mardi 11 décembre.

Elle aura lieu au Palais des Fêtes et nul doute que ce soir-là, la salle ne soit archicomble, car la réunion de ces deux chefs-d'œuvre sur la même affiche est « omptuosité » qui ne manquera pas d'attirer les amateurs de belles manifestations artistiques.

S'il en est encore quelques-uns qui hésitent à aller entendre en ce moment une comédie légère, une revue, un vaudeville, par contre il y a unanimité à louer les spectacles sains et réconfortants, et celui-là l'est entre tous.

L'impresario Ch Baret, dont la conscience artistique est universellement connue a fait appel au concours de comédiens excellentement entraînés à jouer ce répertoire.

Aussi est-ce partout un triomphe pour M. Chaumont dans ce même rôle d'Harpagon qu'il tient si brillamment au Théâtre National de l'Odéon, comme pour les excellents comédiens qui l'entourent.

La jeunesse des Ecoles étant convoquée tout particulièrement à cette unique représentation, il convient de ne pas tarder à retenir ses places.

UNE BELLE INVENTION

C'est celle de César Parolini, dans le domaine du cinématographe :

le film en relief.

L'écran opaque est remplacé par une étamine transparente.

A la projection les personnages se détachent et se meuvent dans la perspective du décor. Un faux plancher supporte le corps des artistes. Et l'on a l'impression de la vie réelle.

C'est dire qu'avec cette invention on possède le moyen de présenter les œuvres les plus puissantes et qu'on pourra admirer.

Mercredi 12 et jeudi 13, Au Palais des Fêtes

tout comme à l'Opéra

Faust

de Goethe

avec des artistes tels que Georges Wagne de l'Opéra, Varny de la Comédie Française, Jeanne Leduc de l'Opéra, et le corps de ballet de l'Opéra dansant le Ballet des Sylphes

et Mlle Roselly, étoile de l'Opéra, dans le Ballet de Faust.

An programme : numéros sensationnels d'acrobaties (plus en relief).

Adaptation musicale.

ON DEMANDE

Bonne à tout faire

Pour PARIS

Se présenter au Bureau du Journal

« madame » Valdret était chez elle.

« Oh ! » s'écria la petite servante, à l'air éveillé et confidentiel, « êtes-vous le cousin de Madame ? »

Il avait à peine répondu affirmativement qu'elle poussa une porte, s'exclamant :

« Madame, c'est lui, c'est votre cousin ! »

L'officier se trouva introduit sans qu'il pût s'en défendre. Il s'avança, gêné, balbutiant une excuse au sujet de l'heure tardive.

« Il n'y a pas d'heure tardive pour moi : je ne dors jamais, » dit une voix dont le timbre naturel devait être musical mais qu'assourdissait une fatigue ou une faiblesse.

La première impression de Jean fut de délicatesse, de charme. Un décor d'élégance intime, d'élégance faite de rien ou de très peu de chose : harmonie de lignes simples et de nuances douces ; caresse de la lumière teintée par l'abat-jour fleuri ; papillotement d'objets qu'on ne distingue pas dans l'inattendu de leur aspect multiple, mais dont l'accueil était pourtant distinct et d'une signification qui, tout de suite ici, fut sympathique.

Une allégresse détendit le visiteur. Il avait prévu une chambre de malade, un lit fiévreux, des fioles de médicaments. Et il pénétrait dans un petit salon où les soies fines des coussins exhalèrent une odeur de violette.

Marguerite Valdret souleva son buste hors d'une chaise longue.

« Quoi ! si jeune !... Jean, d'abord, lui donna vingt ans. Plus tard il sut qu'elle en avait vingt-cinq, dix-huit mois de plus que lui. Ce qui le frappa, au premier coup d'œil, ce fut cette grande jeunesse, accentuée par un air de miraculeuse fragilité. Sous la mousse impalpable des cheveux d'or pâle, le visage s'allongeait, d'une suavité déconcertante, presque surnaturelle et insexuelle. Dans le peignoir lâche, le corps ondulait, fondait, d'une grâce inquiétante en l'indécision des contours ; tandis que, parmi la dentelle, deux mains fluettes se jouaient, adorables et attendrissantes, pareilles à des fleurs nacrées écloses loin du soleil.

« Qu'avez-vous bon d'être venu ! » chuchota le doux enrouement de la voix.

« Vous êtes donc ma cousine » fit Jean, qu'une émotion étreignait.

Tous deux se contemplèrent. Puis les yeux clairs de la jeune femme devinrent brillants de larmes. Elle allongea la main sur le guidon près d'elle, prit un petit cadre, le tendit à son visiteur. L'officier considéra la photographie, jeta une exclamation de surprise. C'était lui-même, vieilli, la moustache plus dure, les cheveux plus longs, le regard trop inquiet — mais si reconnaissable qu'il fut saisi comme d'une angoisse.

« C'était mon père ! » dit Marguerite.

Cette étonnante manifestation du sang les rapprocha, fondit la gêne de la première minute. Ils sentirent,

dans leur âme et dans leur chair, se confondre les existences réveillées des ancêtres communs. Ils se virent avec des yeux fraternels.

Jean tira de son porte-cartes une miniature de sa mère, tout ce qu'il avait d'elle. C'était son parrain qui la lui avait donnée. Et, dans les traits atténués, émaciés de la petite malade, il crut découvrir aussi une ressemblance.

Il n'osait pas encore poser de question sur son père, à lui. Une indéfinissable appréhension le retenait. Sachant que d'un instant à l'autre il pouvait connaître ce secret, il n'avait plus de hâte. Il était comme ces gens qui, recevant une lettre ou leur avenir se résout, la retournent entre leurs doigts sans se décider à l'ouvrir.

Maintenant il parlait à Marguerite de sa situation à elle, de sa santé, de cette santé dont il ne fallait pas désespérer. Qu'avait-elle ? De l'anémie seulement, n'est-ce pas ? Pourquoi parler de mort ? Elle irait dans le Midi, et elle se remettrait.

La jeune femme secoua la tête et lui jeta un regard où il lut un encouragement suprême, la volonté de ne pas guérir.

Mais pourquoi ?... pourquoi ? Avait-elle quelque sujet de chagrin ? Elle devait avoir confiance en lui, ne rien lui cacher de son existence.

Il n'avait pas attendu jusque-là pour deviner que cette existence était irrégulière. Ce titre de « madame » accompagnant le nom de

jeune fille de Mlle Valdret, le goût presque voluptueux du coquet apparemment, certaines réticences gênées de Marguerite, et surtout il ne savait quelle brisure d'amour visible dans ce corps si frêle, décelaient une histoire d'erreur et de douleur. Pas un instant Jean n'y soupçonna des aventures basses, des fautes intéressées. Ce n'était pas une cigale des sentiers poudreux, c'était une aulouette de plein ciel, cette tendre créature meurtrie. Plus le jeune homme l'écoutait, plus il découvrait une fraternité d'âme qui la montrait bien de la même race que lui.

« Pourquoi ne pas vous être fait connaître à moi depuis tant d'années ? Pourquoi, orpheline de bonne heure, n'avoir pas réclamé mon appui ? » demanda-t-il.

« Tant que mon père a vécu », dit-elle, « sa volonté s'opposait à ce que j'eusse le moindre rapport avec vous. Quand je l'ai perdu... »

La douce voix voilée de Marguerite s'éteignit tout à fait.

« Quand vous l'avez perdu, c'était le moment de vous réclamer de moi. »

« Cependant... »

« Non, car alors, » balbutia-t-elle, « un autre s'est mis entre nous. »

« Un autre ? »

« Tout bas, elle poursuivit : « Un autre... qui devait m'épouser... qui ne l'a pas fait... qui est marié maintenant. »

Jean lui prit la main.

